

L'an deux mille dix-neuf le seize mai, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT FRONT DE PRADOUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. Pierre- André Crouzille, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 mai 2019

**Etaient présents** : Pierre André Crouzille, Maire

Mesdames Régine Barradis et Nelly Launay, Adjointes

Mesdames et Messieurs Jean-Marc Barradis, René Eynaud, Arnaud Félix, Isabelle Fénelon, Hervé Fulbert, Claire Hénon, Daniel Laubuge, Patrick Martin, Serge Olivier, Marie-Claude Paillot, Monique Pichardie, Laurence Prout

**Secrétaire de séance** : Mme Nelly Launay

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande de procéder à une minute de silence en hommage à Pascal Pichard, adjoint aux travaux qui nous a brutalement quitté.

Il rappelle que Pascal s'est énormément investi pour la commune et qu'il était apprécié de tous. C'est un manque très dur.

Pour en revenir à la législation, du fait de ce malheureux décès, c'est le suivant sur la liste majoritaire qui doit venir compléter le conseil municipal. Il s'agit donc de Laurence Prout et le conseil lui souhaite la bienvenue.

Mme Nelly Launay a été désignée par le Conseil Municipal secrétaire de séance en vertu de l'article L 2121-15 du CGCT.

**Ordre du jour** :

1 : Délibérations :

- Election d'un nouvel adjoint au Maire
- Suppression et création de poste

2 : Divers : - organisation de la tenue du bureau de vote pour les élections européennes du 26 mai 2019

**DELIBERATIONS** :

**Election d'un nouvel adjoint au Maire** :

Jean Marc Barradis prend la parole et dit « je suis étonné, furieux et profondément affecté comme vous tous par la disparition de Pascal, moi je l'appréciais beaucoup mais pourquoi son remplacement dans la même semaine ? »

Monsieur le Maire lui répond que, soit on ne remplace pas l'adjoint, soit si on décide de le remplacer la loi impose de le faire dans les 15 jours suivant le décès.

Jean Marc Barradis estime que les tâches accomplies et les délégations de Pascal Pichard auraient pût être réparties entre les adjoints et le Maire, et ce d'autant plus que le mandat est presque terminé.

Pour Monsieur le Maire cela signifie que Pascal Pichard ne faisait rien et il s'en offusque. Pour lui un adjoint aux travaux est indispensable et il faut une technicité que les adjointes et lui-même n'ont pas.

Jean Marc Barradis rétorque que ce n'est pas ce que qu'il a dit et précise qu'il y a une commission des travaux composée de gens capables. Il trouve que c'est irrespectueux pour Pascal.

Pour Monsieur le Maire, c'est scandaleux de sa part de dire cela.

Serge Olivier pense que Jean Marc Barradis a voulu dire que c'est en son Nom, son Honneur, sa Mémoire, qu'il souhaitait ne pas le remplacer tout de suite et que sa tâche aurait pu être partagée.

Serge Olivier dit qu'à titre personnel, sans vouloir vexer personne, Pascal était celui qu'il appréciait le plus et qu'il ne remet pas du tout en cause le travail qu'il faisait. Hervé Fulbert dit qu'il a toujours eu du respect pour Pascal et que le responsable de la commission travaux aurait pu gérer la situation.

Arnaud Félix estime que ce ne peut-être qu'une personne qui s'occupe des travaux et non pas plusieurs élus.

Monsieur le Maire rappelle que l'on parle de respect et du travail accompli par Pascal, or celui-ci a souvent été dénigré au cours des réunions du conseil municipal et que cela l'affectait beaucoup.

Serge Olivier lui répond qu'il faut faire la différence entre le respect moral pour la Personne et le débat d'idée, ce sont deux choses complètement différentes. On n'est pas obligé d'être d'accord sur tout, on peut apprécier la

personne mais ne pas avoir les mêmes idées, il décide de ne pas prendre part au vote, de même que Monique Pichardie et Jean Marc Barradis. Monique Pichardie fait remarquer que l'équipe majoritaire a longuement discuté du remplacement et que nous n'avons eu aucune information.

Marie Claude Paillot réfute cela. Elle précise qu'elle n'a su que le matin du conseil s'il y avait un candidat au remplacement et qui il était. Et Arnaud Félix rajoute que lui ne le sait toujours pas.

Hervé Fulbert demande quel est le candidat. Daniel Laubuge se propose. Hervé Fulbert demande s'ils en ont discuté entre eux. Monsieur le Maire répond qu'il a effectivement demandé à Daniel Laubuge s'il voulait prendre ce poste. Pour lui, c'était Daniel qui avait le plus de compétence et notamment au niveau de la voirie. Mais s'il y a d'autres candidats le poste est ouvert à tous.

Monique Pichardie demande sur quel poste il est proposé, si c'est un remplacement poste pour poste. Oui, c'est un remplacement de la même fonction mais Daniel Laubuge ne sera pas 2<sup>ème</sup> adjoint comme Pascal Pichard, mais 3<sup>ème</sup>, il n'y a donc pas besoin de délibération supplémentaire. Monsieur le Maire et ses adjoints rajoutent que pour eux, le rang n'a pas d'importance, ils sont tous au même niveau. C'est juste important au niveau réglementaire.

#### 2019.05.16-01 :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-4, L 2122-7, L 2122-7-2, L 2122-10 et L 2122-15

Vu la délibération du 04 avril 2014 portant création de 3 postes d'adjoint au Maire

Vu la délibération du 04 avril 2014 relative à l'élection des adjoints au Maire

Vu les arrêtés municipaux n°2014-13, 2014-14, 2014-15 donnant délégation de fonction et de signature du Maire aux adjoints

Considérant la vacance d'un poste d'adjoint au Maire suite au décès de M. Pascal Pichard.

Considérant que faute de délibération sur le rang du nouvel adjoint, celui-ci occupera le dernier rang des adjoints, chacun des adjoints restant passant au rang supérieur.

Considérant qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Procède donc à la désignation du nouvel adjoint au Maire au scrutin secret à la majorité absolue

Est candidat : M. Daniel Laubuge

Nombre de votants : 12 (Jean Marc Barradis, Serge Olivier, Monique Pichardie ne prenant pas part au vote)

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 12

Nombre de bulletins blancs et nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 12

Majorité absolue : 8

A obtenu : Daniel Laubuge : 12 voix

M. Daniel Laubuge est désigné en qualité de 3<sup>ème</sup> adjoint au Maire.

Après le vote, Monsieur le Maire reprend la parole. Pour lui, l'opposition a été pitoyable et écoeurante ce soir, Pascal Pichard était quelqu'un de modérateur, qui détestait les conflits et que s'ils avaient voulu lui faire mal une dernière fois, ils ont réussi. Cette réunion était l'occasion de se fédérer à la mémoire de Pascal et non de se diviser.

Il rajoute qu'ils sont en campagne permanente depuis 5 ans et ils ne respectent même pas le deuil. Il s'étonne «qu'ils veuillent parler en son nom, pour son respect, alors qu'ils sont complètement à côté de la plaque, alors qu'ils n'ont jamais compris l'état d'esprit de Pascal, et qu'ils ne lui arrivent pas à la cheville». Pascal Pichard était un Monsieur, vous vous êtes des Petits.

Jean Marc Barradis précise au maire « tu n'as pas voulu comprendre ce que j'ai dit et tu n'as pas le droit de juger et de penser pour nous. »

Serge Olivier veut intervenir. Monsieur le Maire refuse prétextant qu'il avait dit que nous étions en dictature, alors on est en dictature et rajoute, à l'intention de Serge Olivier que s'il n'est pas content il n'a qu'à sortir.

Monsieur le Maire estime qu'il décide de l'ordre du jour et que tout est dit.

### Délibération portant création et suppression de poste au tableau des effectifs

Monsieur le Maire explique que Mme Aubin Véronique est en disponibilité depuis 4 ans et cela peut aller jusqu'à 10 ans. Myriam Mazière a été recrutée en CAE pendant 1 an renouvelé 1 fois. Puis on lui a fait un CCD de 6 mois et encore un CDD de 1 an, qui devait s'achever au 07 janvier 2020. Or, il n'est pas possible dans ce cas de figure la durée totale des CDD ne peut excéder 12 mois. Il s'achève donc le 26 juin 2019.

Monsieur le Maire propose de stagiairiser Myriam Mazière puisqu'elle est là depuis 3 ans et qu'elle donne entièrement satisfaction et donc de modifier le poste actuel à 19h en le passant à 20h.

Serge Olivier comprend qu'il est important pour Myriam Mazière d'être stagiairisée mais qu'advientra-t-il si Véronique reprenait. Il faudrait lui trouver un autre poste. Le centre de gestion pourrait également lui proposer des emplois.

Monsieur le Maire explique que désormais les règles de la disponibilité ont changé et qu'au bout d'un certain laps de temps, l'agent est tenu de reprendre du service avant de poursuivre sa disponibilité.

#### 2019.05.16-02 :

Le conseil municipal

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;

Vu le décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 portant échelonnement indiciaire applicable aux fonctionnaires territoriaux de catégorie C

Vu les décrets n° 87-1107 et 87-1108 du 30 décembre 1987 modifiés relatifs à la rémunération et à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C

Vu notamment l'article 34 de la loi précitée,

Considérant que la modification de la durée hebdomadaire de l'emploi est inférieure à 10% et ne nécessite pas la saisine du comité technique,

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

#### **DECIDE**

- la suppression au tableau des effectifs de la collectivité d'un poste de d'agent administratif à 19 heures hebdomadaires et son remplacement par un poste répondant à un besoin permanent d'adjoint administratif territorial à 20 heures hebdomadaires et ce à compter du 27 juin 2019
- approuve le nouveau tableau des effectifs qui en résulte

	<b>Durée hebdomadaire</b>	<b>Nombre d'agents</b>
<b>Filière administrative</b>		
Rédacteur principal de 1ère classe	35 h	1
Adjoint Administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	15h	1
Adjoint Administratif territorial	20 h	1
<b>Filière technique</b>		
Adjoint technique principal de 1ère classe	35 h	1
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	32 h 28 min	1
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	18h21	1
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	12 h	1
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	9h 25 min	1
Adjoint technique territorial	35 h	1
Adjoint technique territorial	22 h 18 min	1
Adjoint technique territorial	14 h 50 min	1
Adjoint technique territorial	14 h 08 min	1
<b>Filière Animation</b>		

Adjoint d'animation principal de 1 <sup>ère</sup> classe	16 h 45	1
Adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe	28 h 16 min	1
Adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe	18 h 51 min	1
Adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe	15 h 08 min	1

**DELIBERATION ADOPTEE PAR 14 VOIX POUR / 1 ABSTENTION (Serge Olivier)**

**Organisation de la tenue du bureau de vote pour les élections européennes du 26 mai 2019**

Le planning de tenue du bureau de vote est le suivant

8h-10h : René Eyraud, Hervé Fulbert, Daniel Laubuge

10h-12h : Marie Claude Paillot, Nelly Launay, Jean Marc Barradis

12h-14h : Patrick Martin, Isabelle Fénelon, Laurence Prout

14h-16h : Monique Pichardie, Régine Barradis, Claire Hénon

16h-18h : Serge Olivier, Pierre André Crouzille, Arnaud Félix

Marie Claude Paillot rappelle que la production d'une pièce d'identité est obligatoire.

**Questions diverses :**

**Proposition de Serge Olivier**

Serge Olivier dit que la maison à l'angle de la rue des Patureaux et de la route de Ribérac est en vente. Il dit que pour une vision d'avenir, dans une hypothèse globale, il serait judicieux de contacter les vendeurs pour acheter une bande de terrain afin de créer un passage pour les piétons pour rejoindre le bourg, ou éventuellement de préempter si les vendeurs ne veulent pas.

Effectivement cela peut s'envisager, Nelly Launay avait déjà eu cette idée.

**Hommage à Pascal Pichard**

Monsieur le Maire l'avait évoqué lors des obsèques, il souhaite donner le nom de Pascal Pichard au verger qui sera fait auprès de l'aire de jeux, dans laquelle il s'était tant investi. Cette espace sera un lieu de convivialité et de partage, fidèle à l'esprit de Pascal. Son arbre préféré sera également planté.

Cette inauguration serait prévue le 05 octobre car son anniversaire est le 04. Mais cette date tombe en pleine période de campagne électorale pour les municipales et donc de réserve.

Il faut donc voir auprès de la Préfecture si cela est possible. Sinon il faudrait le faire au mois d'août mais ce n'est pas la meilleure période pour planter.

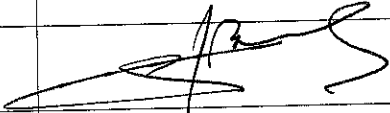
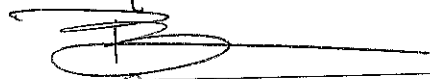
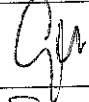
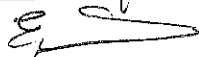

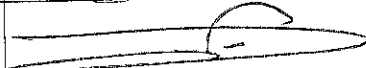

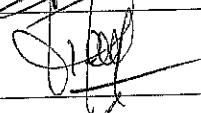
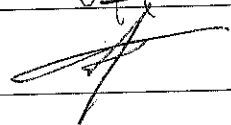

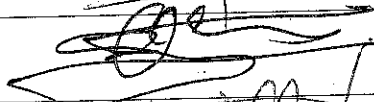

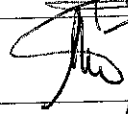
Serge Olivier ne voit pas qui pourrait s'opposer à cela, cela peut être un message simple sur sa personne, son état d'esprit et son comportement. Monique Pichardie indique que la réserve peut se garder au niveau du discours.

Monsieur le Maire demande si tout le monde est d'accord, autour de la table pour cette date du 05 octobre. Le Conseil unanimement y est favorable.

**Fonds Leader**

Marie Claude Paillot fait part au Conseil Municipal d'un reportage sur la non utilisation des fonds européens LEADER par la France, seuls 5% des fonds alloués sont demandés. Nelly Launay dit qu'à notre niveau le Pays de l'Isle fait un travail remarquable pour que justement des dossiers se montent et que les collectivités bénéficient de ces fonds. D'ailleurs, notre commune en a bénéficié malgré la complexité des dossiers.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h57

nom	signature
BARRADIS Jean Marc	
BARRADIS Régine	
CROUZILLE Pierre André	
EYRAUD René	
FELIX Arnaud	
FENELON Isabelle	
FULBERT Hervé	
HENON Claire	
LAUBUGE Daniel	
LAUNAY Nelly	
MARTIN Patrick	
OLIVIER Serge	
PAILLOT Marie Claude	
PICHARDIE Monique	
PROUT Laurence	